

**RAPPORT N° 03/3-41**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**ELECTRIFICATION RURALE (PROGRAMME 2003)**

**RENFORCEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES HTA ET BT**  
**VERS LA RHI DE SAINT-BERNARD**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**  
**ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Dans le cadre de l'opération RHI de Saint-Bernard, la Commune procédera sur son programme d'électrification rurale 2003 au renforcement du réseau électrique haute tension (HTA) et à l'extension du réseau basse tension (BT) sur le secteur de la Montagne 15ème, afin de répondre favorablement à l'urbanisation constante que connaît actuellement cet écart.

Les travaux comprennent notamment :

- la fourniture et la pose de divers câbles électriques de fortes et moyennes sections,
- la fourniture et la pose de coffrets, de boîtes de jonction et d'accessoires divers de raccordement électrique,
- la construction de deux postes de transformation de type CBS,
- le raccordement au réseau EDF existant et la mise sous tension des nouvelles installations électriques.

L'estimation prévisionnelle des travaux est de 250 000 euros HT.

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23 et Article 2315.

Je vous demande donc :

- 1) d'approuver le projet dont la maîtrise d'œuvre est assurée par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt ;

**RAPPORT N° 03/3-41**

- 2) d'approuver la procédure de passation et les caractéristiques du marché (appel d'offres ouvert suivant les Articles 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;
- 3) de m'autoriser à lancer un appel d'offres pour l'exécution des travaux ; à passer un (des) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4) d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent**



**Dominique FOURNEL**  
2<sup>ème</sup> Adjoint

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION

- 7 JUIL. 2003

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

**DELIBERATION N° 03/3-41  
du Conseil Municipal  
en séance du mercredi 25 juin 2003**

**OBJET**

**ELECTRIFICATION RURALE (PROGRAMME 2003)**

**RENFORCEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES HTA ET BT  
VERS LA RHI DE SAINT-BERNARD**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 03/3-41 présenté par le Maire au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet d'électrification rurale (programme 2003) - renforcement des réseaux électriques HTA et BT vers la RHI de Saint-Bernard dont les crédits sont prévus aux Chapitre 23 et Article 2315.

**ARTICLE 2**

Approuve la procédure de passation et les caractéristiques du marché (appel d'offre ouvert suivant les Articles 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics).

**DELIBERATION N° 03/3-41**

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres, à passer un (des) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 02 JUL. 2003

**Pour le Maire absent**



**Dominique FOURNEL**  
2<sup>ème</sup> Adjoint

